

OFFRE FINANCIERE

Lettre de soumission

DISPOSITIONS GENERALES

Article 01 : Identification des Parties

Article 02 : Objet du cahier des charges:

Article03 : établissement des commandes:

Article04 : Mode de passation:

Article 05 : les pièces constitutives du cahier des charges

Article 06 : Délai d'exécution :

Article 07 : Domiciliation bancaire :

Article 08 : Textes et références applicables au cahier des charges :

DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 09 : Mode de paiement :

Article10 : Intérêts moratoires :

Article 11 : Avance forfaitaire

Article 12: les prix

Article 13 : Pénalités de retard

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 14 : la démarche environnementale:

Article 15 : dispositif d'aide aux micro-entreprises:

Article 16 : le nantissement

Article 17: Avenant

Article 18: sous-traitance :

Article 19 : Garanties :

Article 20 : Réception:

Article 21 : Règlement des litiges :

Article 22 : Résiliation unilatérale :

Article 23 : Résiliation contractuelle :

Article 24 : Force majeure :

Article 25- : Entrée en vigueur du contrat :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

L'université de BEJAIA Représentée par son Recteur le Professeur SAIDANI Boualem

Route Targua Ouzemour 06000 Bejaia

Nom, prénom, qualité du signataire du cahier des charges : Professeur SAIDANI Boualem Recteur de L'université de BEJAIA.

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :.....

.....

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du contrat: **acquisition des produits consommables.**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du cahier des charges:.....

.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un cahier des charges alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

4/Engagement du soumissionnaire:

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

.....
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat:.....

.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de cahier des charges et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.
- me soumet et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)

..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du cahier des charges en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes):.....

.....
.....
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°

Ouvert auprès :

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A le
Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 01 : Identification des Parties

L'université de Bejaia Représentée par son Recteur **le Professeur SAIDANI Boualem**
Route Targua Ouzemour 06000 Bejaia

Ci-après désignée par l'expression : **Le service contractant**

D'une part.

Et :

La société/l'entreprise

Sis(e) :

Représentée par :

Ci-après désignée par l'expression : **LE COCONTRACTANT**

D'autre part.

Article 02 : Objet du cahier des charges:

Le présent cahier des charges a pour objet l'acquisition des produits consommables pour le compte du laboratoire de Biotechnologies Végétales et Ethnobotanique de l'université de Bejaia.

Chapitre : 2.

Article : 2,2

Article03 : Mode de passation:

Le présent cahier des charges est passé sur la base d'une consultation en application des dispositions de l'article 13 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Article 04 : les pièces constitutives du cahier des charges :

Les pièces contractuelles constituant le présent cahier des charges sont :

- ✓ La déclaration de candidature ;
- ✓ La déclaration à souscrire ;
- ✓ le cahier des prescriptions spéciales ;
- ✓ le cahier des clauses administratives générales;

Article 05 : Délai d'exécution :

Le délai de livraison de l'objet du présent cahier des charges est fixé à**jours** à compter de la date de réception de l'ordre de service. Le transport de l'objet du présent cahier des charges sur site à Bejaia sera assuré par le cocontractant.

Article 06 : Domiciliation bancaire :

Le service contractant se libérera des sommes dues par lui en exécution du présent cahier des charges, par virement au compte bancaire du cocontractant n°..... Ouvert auprès de

Article 07 : Textes et références applicables au cahier des charges :

Le présent cahier des charges est soumis à :

- L'ordonnance n°75-58 du 26/09/1975, modifiée et complétée, portant code civil ;
- L'ordonnance n°75-59 du 26/09/1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;
- la loi n° 90-11 du 21 avril 1990, modifiée et complétée, relative aux relations de travail ;
- l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée, relative aux assurances ;
- l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence;
- la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;
- la loi n° 06-01 du 20 février 2006, modifiée et complétée, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption ;
- Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Le décret exécutif n° 05-468 du 10 Décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 08 : Mode de paiement :

Le règlement financier du contrat s'opère par versement d'acompte correspondant au montant du bon de commande considérée, après exécution entière et satisfaisante des prestations objet de chaque bon de commande et l'établissement d'un procès-verbal de réception.

Article 09 : Intérêts moratoires :

Le service contractant est tenu de procéder au mandatement des acomptes ou du solde dans un délai qui ne peut dépasser 03 mois, à compter de la réception de la situation ou de la facture.

Le défaut de mandatement dans le délai prévu ci-dessus, fait courir, de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant, des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt directeur de la banque d'Algérie augmenté d'un (1) point, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai jusqu'au quinzième (15) jour inclus suivant la date du mandatement de l'acompte.

Article 10 : Avance forfaitaire

Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire dans le présent cahier des charges.

Article 11: les prix

La rémunération du partenaire cocontractant intervient sur bordereau des prix unitaires. Ces prix sont fermes, non actualisables et non révisables sauf modification légale des droits et taxes.

Article 12 : Pénalités de retard

En cas de retard imputable totalement au cocontractant, dans l'exécution du présent cahier des charges conformément aux délais de livraison sus – indiqués, il lui sera appliqué une pénalité de retard calculée de la manière suivante :

$$P = \frac{M \cdot N}{(10 \times D)}$$

Où :

- P = Pénalité journalière en DA
- M = Montant du contrat.
- D = Délai exprimé en jour calendaire.
- N = Nombre de jour de retard

Toutefois, le montant des pénalités ne doit pas dépasser les 10% du montant global du contrat.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 13 : la démarche environnementale:

Le cocontractant lors de ses entrées à l'enceinte de l'université doit veiller au respect des aspects environnementaux liés à cette dernière, surtout en ce qui concerne les émissions sonores et les vibrations, la pollution atmosphérique, le respect de patrimoine est des équipements ; en outre, il doit envisager des solutions pour respecter les textes en vigueur et les impératifs environnementaux édictées par la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Article 14 : dispositif d'aide aux micro-entreprises:

En vu de se conformer aux prescriptions de l'article 87 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Lorsque certains besoins des laboratoires de recherche peuvent être satisfaits par des micro-entreprises, telles que définies par la législation et la réglementation en vigueur, les laboratoires de recherche doivent, sauf exception dûment justifiée, leur réserver exclusivement ces prestations.

Les montants maximaux annuels, en toutes taxes comprises, par micro entreprise, dans le cadre de ce dispositif, ne peuvent, en aucun cas, dépasser les sept millions de dinars (7.000.000 DA) pour les prestations de fournitures.

Article 15 : le nantissement

En vu de l'application du régime de nantissement conformément aux Articles 145 et 146 institués par le décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, sont désignés :

Comme comptable chargé des paiements :

L'AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DE BEJAIA

Comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements :

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE BEJAIA.

Article 16: Avenant :

Il n'est pas prévu d'avenant pour le présent cahier des charges.

Article 17: sous-traitance :

Le présent cahier des charges ne peut pas faire l'objet de sous-traitance.

Article 18 : Garanties :

Le partenaire cocontractant s'engage à garantir la livraison objet du cahier des charges et à remédier à tous défauts, vices et/ou insuffisances constatés, durant douze (12) mois, et ce à chaque fois que le contractant le lui signale par écrit, et ce dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours.

Article 19 : Réception:

A l'achèvement des prestations objet du cahier des charges, le partenaire cocontractant est tenu d'informer par écrit le service contractant en précisant sa date.

Si le service contractant décide de ne pas prononcer la réception, il doit prendre une décision de non réception et la notifier au partenaire cocontractant.

Si le service contractant décide de réceptionner l'objet du contrat sans réserves, il doit en informer son partenaire cocontractant et fixer la date de réception.

Si le service contractant décide de réceptionner l'objet du le contrat avec réserves, le procès-verbal de réception comportant l'ensemble des réserves accompagnées d'un délai pour leur levée, est notifié au partenaire cocontractant. Ce dernier informe par écrit le service contractant de la date à laquelle seront levées les réserves.

Le service contractant procède à la vérification de la levée des réserves et informe son partenaire cocontractant.

Le service contractant formalise la levée des réserves ou leur maintien par décision qu'il notifie à son partenaire cocontractant.

Article 20 : Règlement des litiges :

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du contrat sont réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sans préjudice de l'application des dispositions de l'alinéa ci-dessus, le service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution du contrat chaque fois que cette solution permet

:

- de retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties ;
- d'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du contrat ;
- d'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.

En cas de désaccord, et avant toute action en justice, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement amiable des litiges compétent, institué à cet effet par le service contractant.

Article 21 : Résiliation unilatérale :

Conformément à l'article 150 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Lorsqu'elle est justifiée par un motif d'intérêt général, le service contractant peut procéder à la résiliation unilatérale du contrat, même sans faute du partenaire cocontractant.

Article 22 : Résiliation contractuelle :

En vertu de l'article 151 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le service contractant et le cocontractant peuvent mettre fin à leur relation contractuelle lorsqu'elle est motivée par des circonstances indépendantes de la volonté du partenaire cocontractant, dans les conditions expressément prévues à cet effet.

Article 23 : Force majeure :

A/ Définition :

Par force majeure, il est entendu toute circonstance indépendante de la volonté des parties, considérée comme imprévisible, irrésistible au sens de la loi et de la jurisprudence algérienne, survenue postérieurement à la date d'effet du cahier des charges et faisant obstacle à son exécution normale.

B/ Mise en œuvre :

La partie désireuse de se prévaloir d'un cas de force majeure devra le notifier par écrit à l'autre partie dans un délai de sept (07) jours à compter de sa survenance en précisant la nature de l'événement et les dispositions prises pour parer à l'impact de ses effets sur l'exécution des obligations contractuelles.

Article 24- : Entrée en vigueur du contrat :

Le contrat n'est valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente et sa notification par un ordre de service au fournisseur.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Objet : Acquisition des produits consommables (chapitre 2. Article 2.2). Pour le compte du laboratoire de Biotechnologies Végétales et Ethnobotanique de l'université de Bejaia.

N°	DESIGNATIONS	UNITE	PRIX UNITAIRE HT
01	Ampoule à décanté en verre 1000ml Évalué à l'unité pour :	U	
02	Ampoule à décanté en verre 500ml Évalué à l'unité pour :	U	
03	Ampoule à décanter en verre 250ml Évalué à l'unité pour :	U	
04	Ballon fond rond 100 ml col rodé 29/32 Évalué à l'unité pour :	U	
05	Barreau magnétique 10*6 Évalué à l'unité pour :	U	
06	Barreau magnétique 20*6 Évalué à l'unité pour :	U	
07	Barreaux magnétique 10x5 mm Évalué à l'unité pour :	U	
08	Barreaux magnétique 13x6 mm Évalué à l'unité pour :	U	
09	Barreaux magnétique 15x6 mm Évalué à l'unité pour :	U	
10	Barreaux magnétique 20x7 mm Évalué à l'unité pour :	U	

11	Barreaux magnétique 25x8 mm Évalué à l'unité pour :	U	
12	Barreaux magnétique 30x8 mm Évalué à l'unité pour :	U	
13	becher en verre 10 ml Évalué à l'unité pour :	U	
14	Bécher en verre 100 mL Évalué à l'unité pour :	U	
15	Bécher en verre 1000 ml Évalué à l'unité pour :	U	
16	Bécher en verre 25 ml Évalué à l'unité pour :	U	
17	Bécher en verre 250ml Évalué à l'unité pour :	U	
18	becher en verre 5 ml Évalué à l'unité pour :	U	
19	Bécher en verre 50 mL Évalué à l'unité pour :	U	
20	Bécher en verre 500 ml Évalué à l'unité pour :	U	
21	Boite de pétri en plastiques D90 mm Évalué à l'unité pour :	U	
22	Boite petri double compartiment 90mm Évalué à l'unité pour :	U	

23	Boite Pétri en plastique D. 60 mm Évalué à l'unité pour :	U	
24	Boite Pétri en verre D. 60 mm Évalué à l'unité pour :	U	
25	Couvelles de pesée en aluminium Ø 50mm Évalué à l'unité pour :	U	
26	Couvelles de pesée en aluminium Ø 90mm Évalué à l'unité pour :	U	
27	Creuse en porcelaine - forme haute-35*44mm- 24ml Évalué à l'unité pour :	U	
28	Cristalliseur 125mm Évalué à l'unité pour :	U	
29	Cristalliseur 300mm Évalué à l'unité pour :	U	
30	Cristalliseur 80mm Évalué à l'unité pour :	U	
31	Cuve en verre 10mm - 3,5ml Évalué à l'unité pour :	U	
32	cuve spectrophotomètre en plastique (boite de 100) Évalué à l'unité pour :	U	
33	cuve spectrophotomètre en quartz 10mm Évalué à l'unité pour :	U	

34	Dessiccateur avec couvercle 300mm Évalué à l'unité pour :	U	
35	Ecouvillon stérile Évalué à l'unité pour :	U	
36	Egouttoir de verrerie en plastique Évalué à l'unité pour :	U	
37	Embout blanc 10µl (sachet de 1000) Évalué à l'unité pour :	U	
38	Embouts bleu 1 ml (sachet de 1000) Évalué à l'unité pour :	U	
39	Embouts jaune 100µl (sachet de 1000) Évalué à l'unité pour :	U	
40	Embouts pour micropipette de 5ml (sachet de 1000). Évalué à l'unité pour :	U	
41	Ensemble de dispositif de filtration Évalué à l'unité pour :	U	
42	Entonnoir en plastique 150MM Évalué à l'unité pour :	U	
43	entonnoir en verre 25mm Évalué à l'unité pour :	U	
44	Entonnoir à tige courte en verre Ø 100 mm Évalué à l'unité pour :	U	
45	Entonnoir à tige courte en verre Ø 150 mm	U	

	Évalué à l'unité pour :		
46	Eprouvettes graduée de 100ml Évalué à l'unité pour :	U	
47	Eprouvettes graduée de 250ml Évalué à l'unité pour :	U	
48	Eprouvettes graduée de 500ml Évalué à l'unité pour :	U	
49	Eprouvettes graduée de 50ml Évalué à l'unité pour :	U	
50	Erlenmeyer gradué 1000ml Évalué à l'unité pour :	U	
51	Erlenmeyer gradué 100ml Évalué à l'unité pour :	U	
52	Erlenmeyer gradué 500ml Évalué à l'unité pour :	U	
53	Fiole jugée avec bouchon de 100ml Évalué à l'unité pour :	U	
54	Fiole jugée avec bouchon de 250ml Évalué à l'unité pour :	U	
55	Fiole jugée avec bouchon de 50ml Évalué à l'unité pour :	U	
56	Gant de protection contre produit chimique vert Évalué à l'unité pour :	U	
57	Goupillon pour tube 200mm*15mm Évalué à l'unité pour :	U	

58	Micropipette de bonne qualité à volume variable de 0.5-10 µL Évalué à l'unité pour :	U	
59	Micropipette de bonne qualité à volume variable de 100-1000 µL Évalué à l'unité pour :	U	
60	Micropipette de bonne qualité à volume variable de 10-100 µL Évalué à l'unité pour :	U	
61	Micropipette de bonne qualité à volume variable de 1ml-5 ml Évalué à l'unité pour :	U	
62	Microplaques stériles 90puits avec couvercle Évalué à l'unité pour :	U	
63	Microseringue de chromatographie Évalué à l'unité pour :	U	
64	Microspatule cuillère en inox .L :210mm.cuillère 5x15mm. Évalué à l'unité pour :	U	
65	Microtube eppendorf 1,5 ml (sachet de 500) Évalué à l'unité pour :	U	
66	Microtube eppendorf 2ml (sachet de 500) Évalué à l'unité pour :	U	
67	Mortier en porcelaine avec Pilon Évalué à l'unité pour :	U	
68	Papier filtre - Ø 125 mm (boite de 100) Évalué à l'unité pour :	U	

69	Papier filtre de Ø 110 mm (boite) Évalué à l'unité pour :	U	
70	Papier filtre standard plat (70mm) Évalué à l'unité pour :	U	
71	Para film 10cmx38m (roulou) Évalué à l'unité pour :	U	
72	parafilm 10cmx38m (mètre) Évalué à l'unité pour :	U	
73	Pipette pasteur en plastique 1ML Évalué à l'unité pour :	U	
74	Pipettes pasteur en verre stérile Évalué à l'unité pour :	U	
75	Pipettes pasteur en verre stérile paquet 250 Évalué à l'unité pour :	U	
76	poire pour pipette Évalué à l'unité pour :	U	
77	Portoir en inox diamètre 16mm Évalué à l'unité pour :	U	
78	Portoir pour entonnoirs et béchers Évalué à l'unité pour :	U	
79	Portoir pour eppendorf 0,2 -05 -1,5ml Évalué à l'unité pour :	U	
80	Portoir pour pipettes horizontal	U	

	Évalué à l'unité pour :		
81	Portoir pour tube en plastique 25mm – 24 trous vert Évalué à l'unité pour :	U	
82	Portoir universel acrylique 6 places. Pour micropipette Évalué à l'unité pour :	U	
83	Rack de stockage 96 cônes (pour embouts bleu) Évalué à l'unité pour :	U	
84	Rack de stockage 96 cônes (pour embouts jaune). Évalué à l'unité pour :	U	
85	Seringues de filtration Évalué à l'unité pour :	U	
86	Spatule en inox lame cuillère 150mm. Lame : 47x10mm. cuillère 30x22mm Évalué à l'unité pour :	U	
87	Spatule en inox lame cuillère 175mm Évalué à l'unité pour :	U	
88	Spatule en inox lame cuillère. L : 230 mm, la lame 24x19 mm. cuillère 35x09 mm Évalué à l'unité pour :	U	
89	Spatule en inox lame double 150mm Évalué à l'unité pour :	U	
90	Spatule en inox lame double 175mm Évalué à l'unité pour :	U	

91	Spatule lame double 140mm Évalué à l'unité pour :	U	
92	Statif rectangulaire (Ø x L) 1.5 x 50 cm Évalué à l'unité pour :	U	
93	Statif rectangulaire (Ø x L) 1.6 x 80 cm Évalué à l'unité pour :	U	
94	Tube à centrifugation conique gradué de 15ml Évalué à l'unité pour :	U	
95	Tube à centrifuger propylène avec cape à fond conique 15 ml avec bouchon Évalué à l'unité pour :	U	
96	Tube à essai de 20ml en verre avec bouchon Évalué à l'unité pour :	U	
97	Tubes à hémolyse en verre 5ml avec bouchon Évalué à l'unité pour :	U	
98	Tubes Eppendorf 1,5 ml à fond conique (sachet de 500) Évalué à l'unité pour :	U	
99	Tubes Eppendorf 2 ml (sachet de 500) Évalué à l'unité pour :	U	
100	Tubulure de dialyse à membrane cellulose, pour dessalage et séparation des petites molécules. <ul style="list-style-type: none"> - seuil de rétention des molécules : ≤ 8 KD. - Diamètre 32 mm - Quantité : 01 m Évalué à l'unité pour :	M	

101	Tubulure de dialyse à membrane cellulose, pour dessalage et séparation des petites molécules. - seuil de rétention des molécules : ≤ 8 KD. - Diamètre 64 mm - Quantité : 01 m Évalué à l'unité pour :	M	
------------	--	---	--

Fait àle :

(Nom, qualité du signataire et cachet)

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

OBJET : Acquisition des produits consommables (Chapitre 2.Article 2.2) Pour le compte du laboratoire de Biotechnologies Végétales et Ethnobotanique de l'université de Bejaia.

N°	DESIGNATIONS	Unité	QTE	Prix unitaire	montant
01	Ampoule à décanté en verre 1000 ml	U	01		
02	Ampoule à décanté en verre 500 ml	U	01		
03	Ampoule à décanter en verre 250 ml	U	02		
04	Ballon fond rond 100 ml col rodé 29/32	U	01		
05	Barreau magnétique 10*6	U	02		
06	Barreau magnétique 20*6	U	02		
07	Barreaux magnétique 10				

08	Barreaux magnétique 13x6 mm	U	02		
09	Barreaux magnétique 15x6 mm	U	10		
10	Barreaux magnétique 20x7 mm	U	02		
11	Barreaux magnétique 25x8 mm	U	02		
12	Barreaux magnétique 30x8 mm	U	02		
13	becher en verre 10 ml	U	06		
14	Bécher en verre 100 mL	U	04		
15	Bécher en verre 1000 ml	U	02		
16	Bécher en verre 25 mL	U	08		
17	Bécher en verre 250ml	U	02		
18	becher en verre 5 ml	U	04		
19	Bécher en verre 50 mL	U	04		
20	Bécher en verre 500 ml	U	02		
21	Boite de pétri en plastiques D90 mm	U	50		
22	Boite petri double compartiment 90mm	U	10		
23	Boite Pétri en plastique D. 60 mm	U	100		
24	Boite Pétri en verre D. 60 mm	U	20		
25	Couppelles de pesée en aluminium Ø 50mm	U	01		
26	Couppelles de pesée en aluminium Ø 90mm	U	01		
27	Creuse en porcelaine - forme haute- 35*44mm-24ml	U	06		
28	Cristallisoir 125mm	U	04		
29	Cristallisoir 300mm	U	01		
30	Cristallisoir 80mm	U	01		
31	Cuve en verre 10mm - 3,5ml	U	01		
32	cuve spectrophotomètre en plastique (boite de 100)	U	02		

33	cuve spectrophotomètre en quartz 10mm	U	02		
34	Dessiccateur avec couvercle 300mm	U	01		
35	Ecouvillon stérile	U	100		
36	Egouttoir de verrerie en plastique	U	01		
37	Embout blanc 10µl (sachet de 1000)	U	02		
38	Embouts bleu 1 ml (sachet de 1000)	U	04		
39	Embouts jaune 100µl (sachet de 1000)	U	04		
40	Embouts pour micropipette de 5ml (sachet de 1000).	U	02		
41	Ensemble de dispositif de filtration	U	01		
42	Entonnoir en plastique 150MM	U	03		
43	entonnoir en verre 25mm	U	03		
44	Entonnoir à tige courte en verre Ø 100 mm	U	01		
45	Entonnoir à tige courte en verre Ø 150 mm	U	01		
46	Eprouvettes graduée de 100ml	U	04		
47	Eprouvettes graduée de 250ml	U	04		
48	Eprouvettes graduée de 500ml	U	04		
49	Eprouvettes graduée de 50ml	U	04		
50	Erlenmeyer gradué 1000ml	U	02		
51	Erlenmeyer gradué 100ml	U	02		
52	Erlenmeyer gradué 500ml	U	02		
53	Fiole jugée avec bouchon de 100ml	U	02		
54	Fiole jugée avec bouchon de 250ml	U	02		
55	Fiole jugée avec bouchon de 50ml	U	02		
56	Gant de protection contre produit chimique vert	U	01		
57	Goupillon pour tube 200mm*15mm	U	03		
58	Micropipette de bonne qualité à volume variable de 0.5-10 µL	U	01		
59	Micropipette de bonne qualité à volume variable de 100-1000 µL	U	01		

60	Micropipette de bonne qualité à volume variable de 10-100 µL	U	01		
61	Micropipette de bonne qualité à volume variable de 1ml-5 ml	U	01		
62	Microplaques stériles 90puits avec couvercle	U	50		
63	Microseringue de chromatographie	U	01		
64	Microspatule cuillère en inox .L :210mm.cuillère 5x15mm.	U	01		
65	Microtube eppendorf 1,5 ml (sachet de 500)	U	02		
66	Microtube eppendorf 2ml (sachet de 500)	U	04		
67	Mortier en porcelaine avec Pilon	U	01		
68	Papier filtre - Ø 125 mm (boite de 100)	U	02		
69	Papier filtre de Ø 110 mm (boite)	U	02		
70	Papier filtre standard plat (70mm)	U	05		
71	Para film 10cmx38m (un rouleau)	U	03		
72	parafilm 10cmx38m (mètre)	U	10		
73	Pipette pasteur en plastique 1ML	U	20		
74	Pipettes pasteur en verre stérile	U	100		
75	Pipettes pasteur en verre stérile paquet 250	U	01		
76	poire pour pipette	U	01		
77	Portoir en inox diamètre 16mm	U	04		
78	Portoir pour entonnoirs et béchers	U	01		
79	Portoir pour eppendorf 0,2 -05 - 1,5ml	U	01		
80	Portoir pour pipettes horizontal	U	01		
81	Portoir pour tube en plastique 25mm – 24 trous vert	U	01		
82	Portoir universel acrylique 6 places. Pour micropipette	U	02		
83	Rack de stockage 96 cônes (pour embouts bleu)	U	01		

84	Rack de stockage 96 cônes (pour embouts jaune).	U	01		
85	Seringues de filtration	U	10		
86	Spatule en inox lame cuillère 150mm. Lame : 47x10mm.cuillère 30x22mm	U	03		
87	Spatule en inox lame cuillère 175mm	U	01		
88	Spatule en inox lame cuillère. L : 230 mm, la lame 24x19 mm. cuillère 35x09 mm	U	02		
89	Spatule en inox lame double 150mm	U	01		
90	Spatule en inox lame double 175mm	U	01		
91	Spatule lame double 140mm	U	01		
92	Statif rectangulaire (Ø x L) 1.5 x 50 cm	U	01		
93	Statif rectangulaire (Ø x L) 1.6 x 80 cm	U	01		
94	Tube à centrifugation conique gradué de 15ml	U	100		
95	Tube à centrifuger propylène avec cape à fond conique 15 ml avec bouchon	U	12		
96	Tube à essai de 20ml en verre avec bouchon	U	100		
97	Tubes à hémolyse en verre 5ml avec bouchon	U	20		
98	Tubes Eppendorf 1,5 ml à fond conique (sachet de 500)	U	01		
99	Tubes Eppendorf 2 ml (sachet de 500)	U	01		
100	Tubulure de dialyse à membrane cellulose, pour dessalage et séparation des petites molécules. <ul style="list-style-type: none"> - seuil de rétention des molécules : ≤ 8 KD. - Diamètre 32 mm - Quantité : 01 m 	M	01		
101	Tubulure de dialyse à membrane cellulose, pour dessalage et séparation des petites molécules.	M	01		

	<ul style="list-style-type: none"> - seuil de rétention des molécules : \leq 8 KD. - Diamètre 64 mm - Quantité : 01 m 				
		Montant HT TVA 19% Total TTC			

Arrêté le montant du présent devis à la Somme en TTC de :

.....

...

Fait à : **le:**

(Nom, qualité du signataire et cachet)